

Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires

Affaire suivie par : Sarah MARTIN

Ligne directe : 04 90 14 87 26

Courriel : smartin@vaucluse.cci.fr



Monsieur Le Maire
Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne
1 Place de la Pastière
84470 Châteauneuf-de-Gadagne

Avignon, le 24 OCT. 2023

N/Réf. : SAM/NF-62-10-2023

Objet : Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-de-Gadagne

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du dossier de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune que vous nous avez transmis pour étude et avis.

Par rapport au projet soumis à avis en 2022, le présent projet a été complété suite à la réalisation de l'évaluation environnementale. Le schéma de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) secteur « Moulin Rouge » a notamment été modifié en conséquence.

Ainsi, au regard des éléments transmis et après analyse du projet, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse renouvelle son **avis favorable** sur la présente modification n°3 du PLU de Châteauneuf-de-Gadagne. L'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU secteur « Moulin Rouge » à vocation d'activités économiques, est un projet que nous soutenons car il répond au besoin des entreprises du territoire. Ce projet est justifié par :

- la quasi-absence de capacité de densification dans les zones d'activités de la commune (présence uniquement de 0.1 ha ne permettant pas de répondre aux différentes demandes d'implantation des entreprises du territoire) ;
- la stratégie intercommunale qui vise la création d'un pôle d'activités économique sur cette zone ;
- la faisabilité opérationnelle : mobilisation à court terme du foncier.

Cet avis est émis sous réserve de sa ratification lors d'une prochaine Assemblée Générale de la CCI de Vaucluse.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.



Gilbert MARCELLI
Président